

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

INDUSTRIE

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

METALLIER / METALLIERE

PROFIL DE QUALIFICATION

Validation par la C.C.P.Q.

Le 2 juillet 2002

LE METIER

La qualification est un processus d'apprentissage de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes face au travail. Cet ensemble est fonction des compétences à maîtriser pour prétendre à l'embauche dans le métier qui les met spécifiquement en œuvre.

Le champ d'activité du métallier/ de la métalière est essentiellement centré sur le soudage de cordons à plat et de cordons d'angle, en procédés avec électrode enrobée, semi-automatique, T.I.G et chalumeau.

Dans ce cadre, il/elle est une personne qualifiée qui, -en autonomie ou sous supervision, sur base de plans, schémas et/ou de consignes verbales-, trace, découpe, plie, cintre et assemble des éléments métalliques, pour réaliser des ensembles fonctionnels.

Le métallier/La métalière respecte les délais prescrits aussi bien que les règles de sécurité individuelles et collectives propres aux diverses techniques mises en œuvre. Il/Elle applique l'appareil législatif et réglementaire propre aux opérations de soudage, dans les limites de son champ d'activité.

Il/Elle s'active à perfectionner la qualité de son travail et de son insertion dans la vie professionnelle.

FONCTIONS	ACTIVITES	COMPETENCES
1. TRACER SUR BASE DES INSTRUCTIONS REÇUES	1.1. Lire et interpréter les plans et les instructions verbales et écrites.	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et interpréter correctement <ul style="list-style-type: none"> - les fiches de travail et les consignes qui s'y rapportent, - les plans et leurs annotations. • Utiliser et remplir correctement les documents administratifs propres à l'activité. • Identifier les matériaux de base, sélectionner les métaux d'apport (sous supervision). • Effectuer les traçages simples. • Identifier les différents symboles d'assemblage.
2. METTRE EN FORME – USINER	2.1. Identifier les gabarits pour assemblage.	
	2.2. Découper et mettre en forme des tôles et/ou profilés – éléments droits.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement des équipements de découpe et de mise en forme mécaniques. • Choisir les équipements appropriés à la tâche, les utiliser correctement.
	2.3. Assurer le contrôle des dimensions et de la géométrie.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement et la destination des instruments de mesure et de contrôle. • Choisir les instruments de mesure et de contrôle appropriés à la tâche et les utiliser correctement.
3. PREPARER ET ASSEMBLER PAR SOUDAGE A L'ARC DES ELEMENTS EN TOLE ET/OU EN ACIER AU CARBONE DE CONSTRUCTION	3.1. Effectuer pointages et soudages par les procédés « arc électrique ».	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques d'ajustage, de forage, de taraudage, de filetage et de redressage des pièces. • Préparer correctement les éléments à assembler pour être soudés. • Connaître et utiliser les techniques d'accostage, de pointage et d'assemblage en tôlerie/tuyauterie par soudage à l'arc <ul style="list-style-type: none"> - avec électrode enrobée, Positions ?? - avec procédé semi-automatique - + chalumeau ???.
4. S'APPLIQUER A LA QUALITE, RESPECTER LES REGLES DE SECURITE, S'INSERER	4.1. Evaluer les résultats par rapport aux instructions reçues.	<ul style="list-style-type: none"> • S'intéresser <ul style="list-style-type: none"> - aux techniques de contrôle,

DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL		<ul style="list-style-type: none"> - au système qualité en vigueur dans l'entreprise. • Appliquer le calcul professionnel.
	4.2. S'intégrer dans la structure socio-économique de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Situer l'entreprise dans son environnement local, social, concurrentiel.
	4.3. Assurer la maintenance de premier niveau des outils et équipements.	
	4.4. Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène individuelles et collectives.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la législation et la réglementation en vigueur portant sur la sécurité et l'hygiène <ul style="list-style-type: none"> - en entreprise, - propres aux opérations de soudage. • Respecter les règles d'ergonomie propres au soudeur.